coup d'pouce

CODOC

Bulletin pour la formation forestière
N° 3 · novembre 2005

Pleins feux

Apprentissage de forestier-bûcheron: une formation appréciée rénovée en douceur

Ce qu'on appelle encore «règlement d'apprentissage» s'appellera bientôt «ordonnance sur la formation». Un projet d'ordonnance sur la formation des forestiers-bûcherons a d'ores et déjà été élaboré. On y précise les objectifs et les conditions générales à l'intention des écoles professionnelles, de la formation en entreprise et des cours d'introduction.

Disons-le d'emblée: la récolte des bois, les soins sylvicoles et le génie forestier resteront les compétences clés des forestiers-bûcherons. La formation initiale sera renforcée en ce qui concerne les procédés de récolte des bois et la logistique, l'écologie, les rapports de travail et les relations publiques. On a renoncé à intégrer la formation pour conducteurs de tracteur de débardage.

En mars 2005, les organisations du monde du travail «Forêt» ont chargé une commission de réforme d'élaborer une nouvelle ordonnance sur la formation des forestiers-bûcherons. Ce dispositif concernant la formation initiale est divisé en deux parties. En plus de l'ordonnance proprement dite, il comprend un plan de formation énumérant tous les

Suite en page 3

Sommaire

1 Apprentissage de forestier-bûcheron: une formation appréciée rénovée en douceur

2 Editorial

3 Apprentissage de forestier-bûcheron (suite)

4 Que nous apporte la nouvelle loi sur la formation professionnelle?

5 Une année scolaire avec la forêt

6 Interviews

7 Actualités CODOC

En bref

8 Enquête: Quelles sont les compétences indispensables au forestier-bûcheron?

Impressum

Editeur: CODOC
Service de coordination et de documentation pour la formation forestière
Hardernstrasse 20
CP 339, CH-3250 Lyss
tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46,
admin@codoc.ch, www.codoc.ch

Rédaction: Eva Holz (eho)
Réalisation graphique:
Anex & Roth Visuelle Gestaltung, Bâle

Le prochain numéro du Coup d'pouce paraîtra en avril 2006.
Délai rédactionnel: 28 février 2006

Editorial

Tradition et innovation sous le même toit

Pourquoi rénover la formation de forestier-bûcheron alors qu'elle a fait ses preuves? Cette question m'a souvent été posée par des forestiers engagés dans la formation.

Nous avons constaté il y a plusieurs années déjà que le règlement de formation ne répond plus à certaines exigences actuelles. Il a donc été demandé aux acteurs de la formation initiale quelles sont les innovations à soutenir, mais aussi quels sont les aspects de la formation à conserver. L'article principal de ce numéro de Coup d'pouce présente les résultats de ces enquêtes. Par ailleurs, lorsqu'on écoute les apprentis, on se rend aussi compte que le règlement doit être adapté aux réalités d'aujourd'hui.

Le nouveau modèle de formation, tout en incluant des nouveautés importantes, s'appuie en premier lieu sur les éléments qui ont fait leurs preuves.
Pour certains, ces innovations vont trop loin; pour d'autres, les bonnes expériences du passé sont à entériner. Mais dans l'ensemble, la commission de réforme a su trouver des solutions à tous les problèmes posés, et ces solutions ont été acceptées par tous les acteurs concernés, au prix de certains compromis. On peut constater que les repré-sentants des associations s'exprimant dans Coup d'pouce sont d'accord sur les points essentiels.

Je suis persuadé que, grâce à la nouvelle ordonnance, les forestiers-bûcherons recevront une formation qui les munira du savoir-faire nécessaire face à l'avenir.

Thomas Peter, forestier-bûcheron, président de la commission de réforme pour les forestiers-bûcherons

objectifs pédagogiques, des indications concernant les procédures de qualification (examens de fin d'apprentissage), les programmes de cours dans les écoles professionnelles et les conditions cadres des cours interentreprises. Il est prévu de réviser l'ordonnance tous les dix ans et le plan de formation tous les cinq ans environ.

Les objectifs pédagogiques occupent une place centrale dans le plan de formation. Ils ont été élaborés et coordonnés à l'intention des écoles professionnelles, des entreprises formatrices et des cours interentreprises. Ces objectifs décrivent les compétences des forestiers-bûcherons arrivés au terme de leur formation.

Le groupe de travail a posé des jalons depuis des années

La commission de réforme a pu largement s'appuyer sur les travaux préliminaires du groupe de travail de la Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF). Celle-ci s'est en effet activement occupée du profil professionnel des futurs forestiers-bûcherons. Elle a mené diverses enquêtes auprès des praticiens, des associations et des cantons. Il en est ressorti que les forestiers-bûcherons de demain devront eux aussi bénéficier d'un apprentissage de trois ans consacrés au savoir-faire pratique en forêt et dans les écosystèmes limitrophes, et que les compétences clés s'exerceront dans la récolte du bois, les soins sylvicoles et le génie forestier.

Ces orientations claires formulées par la commission de réforme doivent permettre aux forestiers-bûcherons de s'adapter plus facilement aux changements de leur environnement et aux exigences de la pratique. Il s'est aussi agi d'améliorer autant que possible les conditions générales de la formation.

Meilleure prise en compte des différents procédés de récolte du bois

La récolte du bois reste la partie la plus importante de la formation. Une des nouveautés importantes est la place accrue accordée dans le plan de formation aux différents procédés de récolte. Les différentes techniques et méthodes doivent être maîtrisées en tant que phases de travail interdépendantes. Pour ce faire, il faut disposer de meilleures connaissances sur les procédés de récolte et aussi des connaissances de base en logistique. Par contre, le travail d'assistance au débardage, consistant à accrocher les bois au câble, ne sera plus enseigné sous sa forme actuelle. Ces compétences seront transmises dans le cadre des méthodes de travail usuelles.

En plus des compétences professionnelles, il faut promouvoir les compétences méthodologiques, sociales et personnelles.

Meilleure formation dans le domaine de l'écologie

La question de savoir si l'apprentissage devait aussi contenir une formation pour conducteur de tracteur de débardage a divisé la commission pendant longtemps. Les entrepreneurs forestiers défendent cette option depuis plusieurs années, et la question ressurgit maintenant dans les discussions sur la réforme de la formation. Les organisations du monde du travail «Forêt» ont décidé en août dernier de ne pas intégrer cette formation dans l'apprentissage.

Par contre, la création et l'entretien de biotopes, de haies, de réserves naturelles et de lisières sont à l'ordre du jour. Les forestiers-bûcherons acquièrent la majeure partie des compétences nécessaires à travers celles qui sont liées au rajeunissement des forêts et aux soins sylvicoles. Ce qu'il faut acquérir en plus, c'est donc surtout des connaissances en écologie.

Meilleure prise en compte des rapports de travail et des relations publiques

La commission a largement conservé ou même réduit la matière actuelle en génie forestier et ne l'a complétée qu'avec la stabilisation biologique. En outre, elle souhaite promouvoir certaines tâches générales dans l'entreprise, telles que les rapports de travail et les relations publiques, en fonction de l'échelon hiérarchique. Comme l'exige l'article 15 LFPr, il faut promouvoir non seulement les compétences professionnelles, mais aussi les compétences méthodologiques, sociales et personnelles. C'est grâce à cet ensemble de compétences que le forestier-bûcheron peut finalement déployer son action. C'est pourquoi elles sont décrites dans le plan de formation.

Suite en page 5

Que nous apporte la nouvelle loi sur la formation professionnelle?

De nouveaux horizons se sont ouverts à la formation professionnelle après l'entrée en vigueur le 1er mars 2004 de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr) et de l'ordonnance correspondante (OFPr). Toutes les professions non universitaires sont maintenant régies par un système unifié et doivent remplacer leurs règlements de formation par des ordonnances dans un délai de cinq ans. Quelque 300 professions sont concernées, dont les forestiers-bûcherons. Les nouveautés et les chances offertes par cette nouvelle législation sont brièvement présentées ci-dessous.

Nouvelles notions!

Ordonnance sur la formation (anciennement: règlement de formation), formation initiale de 3 ans (apprentissage), formation initiale de 2 ans (formation élémentaire), cours interentreprises (cours d'introduction), formateur (maître d'apprentissage), formation continue à des fins professionnelles (formation continue ou perfectionnement), procédure de qualification (examens). Mais en français, une école professionnelle reste une école professionnelle.

Réseau d'entreprises formatrices

Collaboration entre plusieurs entreprises dans le but d'offrir aux apprentis une formation complète dans la pratique professionnelle. Les acteurs concernés règlent le mode de collaboration et les responsabilités par un contrat écrit (art. 16, al. 2, let. a, LFPr).

Autorisation de former

Les entreprises formatrices (chaque entreprise séparément dans le cas d'un réseau d'entreprises) doivent dorénavant posséder une autorisation de former, remise gratuitement par le canton (art. 20, al. 2, LFPr).

Formation initiale de deux ans

Cette formation de deux ans est fondée sur une ordonnance spécifique et se termine par un examen (qui permet d'obtenir une attestation). Elle représente une amélioration substantielle de l'ancienne formation élémentaire (art. 17, al. 2, LFPr)

Exigences minimales

Les formateurs et formatrices en milieu professionnel (maîtres d'apprentissage ou instructeurs) ainsi que les enseignants et enseignantes des branches professionnelles doivent suivre une formation pédagogique pendant un nombre d'heures clairement défini avant d'être autorisés à former (art. 44 ss LFPr)

Organisation du monde du travail (OmT)

C'est l'organisation partenaire de la formation professionnelle (association, organisation spécifique à la branche, syndicat, etc.) dans la mesure où elle est engagée dans la formation et les examens. Chaque branche professionnelle possède sa propre OmT, qui collabore étroitement avec la Confédération et les cantons et qui représente une des pierres d'angle de la formation professionnelle (art. 1, al. 3, LFPr).

Nouveau financement

La Confédération verse aux cantons des subsides forfaitaires basés sur les prestations découlant des tâches inscrites dans la LFPr. Le montant total est principalement fonction du nombre de contrats d'apprentissage (art. 52ss LFPr). On ne connaît pas encore les détails.

Fonds pour la formation professionnelle

Fonds que les branches professionnelles peuvent créer et doter dans le but de promouvoir la formation professionnelle. La Confédération a la compétence, sur demande, de déclarer un fonds obligatoire pour l'ensemble de la branche (art. 60 LFPr).

Perméabilité

Passage facilité entre différentes filières de formation avec reconnaissance des savoirs et compétences acquises ailleurs (art. 3, let. d; art. 9 LFPr).

Autres procédures de qualification

Les experts ont la possibilité d'utiliser une nouvelle démarche en analysant les compétences d'un candidat sur la base de son portfolio professionnel. On entend par là un dossier comprenant des certificats de travail, des descriptions de prestations, des attestations de cours ou tout autre document décrivant les compétences. Ces informations permettent de déterminer les savoir-faire des candidats (art. 33 LFPr, art. 31 LFPr).

Information: la nouvelle loi et la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle peuvent être téléchargées sur Internet www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html - mot clé «formation professionnelle» ou commandées par courriel chez CODOC (info@codoc.ch).

Andrea De Micheli,
ingénieur forestier EPFZ

Une année scolaire avec la forêt

« Forêveur – Forêvasion – l'Aigleloup – Forêt et Cie »... voilà des projets d'établissements scolaires qui sentent bon la forêt. Grâce à eux, depuis 2003, un millier d'élèves vaudois et leurs enseignants ont rencontré des dizaines de forestiers, gens de la faune et du bois. Un partenariat au niveau cantonal a facilité ce rapprochement. Voyons les mesures prises et le déroulement d'un projet sur la forêt.

D'abord vient l'élaboration de documents pédagogiques s'adressant aux élèves du cycle primaire 2 (9 /10 ans): fiches sur les missions de la forêt, film imaginaire et clips donnant envie d'aller en forêt, plan des parcours didactiques forestiers du canton. Ils ont été diffusés auprès de chaque établissement scolaire et de chaque triage forestier.
Ensuite arrive la formation continue destinée aux forestiers qui veulent accueillir des classes. Sur une à deux journées, les participants découvrent des activités concrètes et ludiques à faire faire aux élèves. Diffusés dans le catalogue de formation continue de la Haute Ecole pédagogique, d'autres cours, destinés aux enseignants, leur apportent démarche et idées d'activités.

Le maître mot: l'activité

Enfin, l'appui aux projets des établissements scolaires constitue le troisième volet de mesures. Souvent, c'est suite à un cours Pépinières que le projet est décidé. En septembre, il démarre par une journée d'immersion. Elle va donner l'élan au projet. Les classes, selon un tournus, se rendent à divers postes, tenus par des forestiers et autres spécialistes. Pédagogie active oblige, ici, les élèves doivent mettre en place le balisage du chantier (sécurité), là, tirer un billon avec une sangle (débardage), là-bas, repérer un animal naturalisé dans le paysage (faune), ailleurs, retrouver le rameau de sapin, senti à l'aveugle dans un sac. Les spécialistes sont là pour intriguer, faire plaisir, donner envie et non pas faire un exposé. De retour en classe, avec leur enseignant, les élèves définissent un thème sur lequel ils veulent augmenter leur savoir. Ainsi, certains qui voulaient découvrir tous les métiers de la forêt, se sont rendus, en groupe, auprès du municipal des forêts, de l'inspecteur, du garde, du forestier-bûcheron, du débardeur, du transporteur, du scieur... avec enregistreur, appareils photos et une série de questions. En juin, lors de la journée de restitution, les élèves animent les postes en forêt. A leur tour, ils font découvrir à leurs parents leurs trouvailles.
Pépinières met à disposition de ces projets une brochure et un forestier-pédagogue. La brochure «Découverte Forêt» explique la démarche et donne des idées d'activités. Le forestier, lui, accompagne deux projets par an: il organise l'immersion, facilite les contacts entre enseignants et spécialistes, apporte des idées d'activités pour découvrir et pour restituer. Le financement est assuré par la Direction des forêts de l'OFEFP et par des institutions privées.
Quel est l'impact? Il se mesurera dans une à plusieurs dizaines d'années dans le comportement et les décisions des élèves devenus citoyens. Mais déjà, le plaisir des élèves en forêt et la qualité des réalisations en disent long. Un collège a même créé un sentier didactique remarquable, aujourd'hui apprécié du public. Les réflexions des enseignants et des parents ne laissent aucun doute sur la valeur de la démarche. Alors, au nom du développement durable, continuons d'accueillir les élèves en forêt!

Information: François Godi, chef du projet Pépinières-Silviva, chemin du Franoz 11, 1038 Bercher (VD) ggconsulting@vtx.ch

Renaud Du Pasquier

Suite Pleins feux

Apprentissage de forestier-bûcheron: une formation...

Nouvelle procédure d'examen pour la récolte des bois et les soins sylvicoles

La commission propose un nouveau procédé de qualification pour la récolte des bois et les soins sylvicoles. Elle souhaite ainsi permettre aux apprentis forestiers-bûcherons en examen de fin d'apprentissage de démontrer leurs compétences de façon plus complète et plus pratique. L'apprenti, durant le dernier semestre de sa formation, est chargé d'accomplir des travaux de façon autonome, dans son entreprise, sur la base d'une instruction de travail et en présence de son maître d'apprentissage. Deux experts sont ensuite chargés d'examiner le rapport de travail de l'apprenti et mènent un entretien avec lui sur les aspects professionnels.

La procédure de consultation officielle concernant la nouvelle ordonnance sur la formation des forestiers-bûcherons sera lancée en mars 2006. Si tout se déroule comme prévu, l'ordonnance pourra entrer en vigueur le 1er janvier 2007. Les premiers apprentissages sous l'égide de la nouvelle ordonnance pourraient donc commencer dès août 2007.

Informations: Les bulletins d'information de la commission de réforme sont publiés régulièrement sur le site de CODOC: www.codoc.ch.

Markus Breitenstein, garde forestier à Steinmaur
et responsable de projet à la commission de réforme

Louanges et critiques de la part des associations

Coup d'pouce a demandé à trois représentants d'associations s'ils pensent que les forestiers-bûcherons seront ainsi bien préparés pour relever les défis futurs, s'il est des domaines où il faudrait innover davantage ou si, le cas échéant, cette réforme va parfois trop loin.

Max Binder (EFS)

«Les nouveaux contenus proposés répondent bien aux exigences qui seront posées aux futurs professionnels de la forêt. L'approfondissement des connaissances sur les procédés de récolte peut contribuer à baisser les coûts et à prévenir les accidents. En plus des aspects économiques, les aspects écologiques et le savoir-faire en matière de contact avec le public prennent de l'importance. Je comprends que, du point de vue des entreprises, on souhaiterait aller encore plus loin, par exemple sur la question des tracteurs de débardage. Mais cela obligerait à supprimer d'autres matières. Trois années, ce serait tout simplement trop court.»

Reto Meyer (ASF)

«Nous sommes très heureux que les procédés de récolte occupent davantage de place dans la formation – on a presque attendu trop longtemps. Nous saluons également le développement qui touche les rapports de travail, qui a plutôt été transmis jusqu'ici par learning by doing, en apprenant sur le tas. Ensuite, il ne faut pas sous-estimer les thèmes de l'écologie et des relations publiques. Nos forestiers-bûcherons doivent être en mesure d'expliquer toutes les facettes de la forêt à la population. Mais il est important que les formateurs soient préparés à ces nouveautés. On ne peut pas en rajouter encore plus dans une formation de trois ans. L'Association suisse des forestiers tient à souligner la grande richesse de l'offre de formation continue après l'apprentissage. Chaque forestier-bûcheron peut continuer à se former en fonction de ses intérêts et de ses aptitudes auprès d'un grand nombre d'institutions.»

Pius Wiss (ASEFOR)

«C'est une bonne décision que d'avoir développé les procédés de récolte et la logistique. Il est aussi nécessaire de développer le savoir-faire en matière de rapports de travail, c'est central pour un entrepreneur forestier. Et la question du public devient de plus en plus importante. Les forestiers-bûcherons doivent savoir comment répondre aux questions critiques et comment se comporter avec les utilisateurs de la forêt. Par contre, je pense qu'on est allé trop loin en ce qui concerne l'entretien d'écosystèmes en dehors de la forêt. J'aurais préféré que les futurs forestiers-bûcherons reçoivent un minimum de formation en conduite d'engins forestiers.»

Interviews eho

Actualités CODOC

Rénovation du site Internet de CODOC

Au cours des dernières années, le site Internet de CODOC est devenu une plaque tournante de l'information. Afin d'élargir les possibilités d'échanges offertes aux utilisateurs, CODOC a développé les aspects techniques et graphiques de ce site. Comme à l'accoutumée, il est possible de commander les manuels et autres documents directement par Internet. L'agenda des cours est devenu plus fonctionnel, car on y trouvera bientôt une offre importante de formations forestières et de modules. Les éditions de Coup d'pouce peuvent elles aussi être chargées sur www.codoc.ch (à partir du dernier numéro).

Les meilleurs journaux de travail récompensés

Comme Coup d'pouce l'a déjà annoncé, CODOC a récompensé en août dernier les meilleurs journaux de travail des apprentis de la volée 2005. La qualité des travaux s'est révélée à nouveau très élevée. Quelques journaux ont été présentés à la Foire forestière de Lucerne, où ils ont éveillé un grand intérêt auprès des visiteurs. Les premières places ont été obtenues par les forestiers-bûcherons suivants:

1. Matthias Wurst, Schwändi, (GL)
2. Yann Messori, La Tour-de-Peilz, (VD)
3. Daniel Stoller, Reichenbach, (BE)
4. Robert Bodenmann, Gais, (AR)

A la Foire forestière de Lucerne, les journaux de travail des apprentis de la volée 2005 ont éveillé un grand intérêt.

Nouveaux modules de base

Une nouvelle série de modules de base sera proposée dès février 2006. Ils représentent le début des filières de formation de contremaître forestier et de garde forestier. Les candidates et candidats intéressés peuvent, dans la mesure où ils possèdent le certificat de capacité de forestière-bûcheronne ou de forestier-bûcheron, attendre la fin de ces modules de base, afin de se décider définitivement pour l'une ou l'autre des filières mentionnées.
Informations: Centre de formation forestière de Lyss, tél. 032 387 49 11, www.foersterschule.ch, ou de Maienfeld (en allemand) tél. 081 303 41 41, www.bzwmaienfeld.ch

«Professions forestières: perspectives de carrière en prime»

CODOC publie une brochure d'information sur les métiers de la forêt dans le cadre du projet de marketing pour les professions forestières. Ce document remplace le dossier utilisé jusqu'ici. Il a pour objectif d'illustrer les différentes possibilités de formation aux jeunes qui s'intéressent à la forêt: filières de forestier-bûcheron, de garde forestier, d'ingénieur HES en foresterie, ainsi que les études à l'EPFZ. La brochure sera disponible très prochainement en allemand, en français et en italien. Elle peut être commandée au secrétariat de CODOC (gratuit).

CODOC – ton partenaire pour les formations forestières – est à ton service:
CODOC, case postale 339, 3250 Lyss
Courriel: info@codoc.ch, tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46

En bref

Filières de formation forestière sous la loupe: qui donne quelles formations?

Le projet «profils de formation Forêt» a commencé début octobre, sur mandat de l'OFEFP. L'objectif est de faire le point d'ici à décembre 2005 sur les profils des filières de formation forestière (gardes forestiers, haute écoles spécialisées, EPF). L'analyse de la situation actuelle doit montrer quelles sont les compétences acquises par les candidats des diverses filières. Sur la base des résultats, les prestataires pourront harmoniser au mieux ces différentes formations. En outre, il sera possible de développer une nouvelle stratégie en matière de formation forestière. Il s'agit d'un projet de PROFOR réalisé en collaboration avec les institutions pédagogiques concernées.

Hautes écoles spécialisées: loi et ordonnance révisées

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance partiellement révisée sur les hautes écoles spécialisées (OHES). Elle entre en vigueur le 5 octobre 2005, en même temps que la loi révisée sur les hautes écoles spécialisées et d'autres législations d'exécution. La mise à jour des dispositions légales régissant les hautes écoles spécialisées (HES) permet, entre autres, l'introduction des cycles bachelor et master, à compter du prochain semestre d'automne.
Sources: Actualités FPr N° 153, www.afpr.ch/

L'Autriche accorde un soutien financier aux entreprises formatrices

L'Autriche brise un tabou: les entreprises qui forment davantage d'apprentis se voient rétribuées. Pour chaque personne supplémentaire en formation, l'entreprise reçoit chaque mois 400 euros pour la première année d'apprentissage, 200 et 100 euros pour les deuxième et troisième années. Les montants payés sont compensés par des fonds du Service de l'emploi. L'initiative est due au délégué du gouvernement pour les questions touchant l'emploi des jeunes et la formation des apprentis, Egon Blum, industriel du Vorarlberg connu également en Suisse.
Sources: Actualités FPr N° 154, www.afpr.ch/

P.P.
4132 Muttenz

Avez-vous déménagé? Y a-t-il des erreurs dans votre adresse?
Transmettez-nous s.v.p. sans tarder votre nouvelle adresse ou les corrections éventuelles.
(CODOC: tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46, admin@codoc.ch)

Les nouveaux abonnés sont les bienvenus! Coup d'pouce –
l'organe spécialisé de la formation professionnelle forestière – paraît trois fois par an.
Il est envoyé gratuitement aux intéressés.

On demande votre avis!

Quelles sont les compétences indispensables au forestier-bûcheron?

Ce numéro de Coup d'pouce accorde une large place à la nouvelle ordonnance sur la formation des forestiers-bûcherons, qui subit certaines adaptations. Personne ne souhaite mettre en question les compétences de base. Celles-ci ont apporté satisfaction et restent au cœur de la formation. Mais les autres compétences, touchant d'autres thèmes, révèlent certains intérêts divergents, par exemple la question des contenus de formation sur tracteur de débardage ou l'écologie. Coup d'pouce souhaite vous demander quels sont les savoir-faire qu'un forestier-bûcheron devrait posséder en terminant son apprentissage et ce qu'il serait au contraire possible d'abandonner ou d'acquérir plus tard.
Nous vous prions de nous transmettre votre avis de façon claire et concise d'ici au 31 décembre 2005. Nous nous ferons l'écho de vos réponses dans le prochain numéro.
La rédaction se réserve le droit de raccourcir les réponses. Trois bons de voyage d'une valeur de 100 francs seront tirés au sort parmi les envois.

Merci d'envoyer votre avis à: CODOC, case postale 339, 3250 Lyss.
Courriel: rolf.duerig@codoc.ch (mot-clé: formation forestier-bûcheron).

Les réponses à la dernières enquête

Nous vous demandions dans le dernier numéro en août dernier: **«Faut-il rénover la formation de forestier-bûcheron?»** Voici les réponses que nous avons reçues:
«Il ne faut pas la rénover, mais la compléter. Il s'agit d'adapter les points forts de la formation offerte par les centres de formation forestière. Mais il ne faut pas davantage de marketing ou de gestion d'entreprise, car le marché de la formation continue est déjà très riche dans ces domaines. Il faudrait plutôt se demander s'il serait possible de développer la communication avec le public et les tâches de direction. Puis il faudrait aussi s'occuper de la gestion de projets et de réseaux. Il est indispensable de conserver le standard de formation en ce qui concerne les tâches traditionnelles, voire de les étendre.
C'est en fin de compte le marché qui décide de l'attribution des places de travail. Si les collectivités de droit public renoncent toujours plus à engager des gardes forestiers, ce sera de toute façon davantage les compétences que le diplôme qui sera décisif pour le choix des candidats et les conditions d'embauche.»

Daniel Wenk, Bennwil, garde forestier, copropriétaire de l'entreprise Wenk&Partner, membre du parlement cantonal de Bâle-Campagne

«Il est justifié d'investir davantage dans la formation en matière de production et de direction d'entreprise, car le nombre d'entrepreneurs forestiers ne cesse de s'accroître. Il ne faut pas négliger la comptabilité. On pourrait envisager comme condition d'avoir passé par une école de commerce. Une introduction plus approfondie aux tâches sur le plan communal ouvre des horizons encore trop peu pris en compte par le secteur forestier. Mon expérience de cinq années à la tête des services techniques d'une commune de 3000 habitants – y compris les enterrements – a été très enrichissante.»

Stefan Landolt, garde forestier du triage de Thiersteinberg